



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 juillet 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que l'Irlande organisera une réunion selon la formule Arria sur le thème « Une année charnière pour un avenir pacifique : la justice transitionnelle en Colombie », qui se tiendra le 14 juillet 2022 dans la salle du Conseil économique et social, de 15 à 18 heures.

Afin d'orienter le débat, l'Irlande a établi une note de cadrage (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Geraldine **Byrne Nason**



**Annexe à la lettre datée du 13 juillet 2022 adressée
au Président du Conseil de sécurité par la Représentante
permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Note de cadrage relative à la réunion organisée
selon la formule Arria, co-parrainée par la Colombie
et la Norvège, sur le thème « Une année charnière
pour un avenir pacifique : la justice transitionnelle
en Colombie », qui se tiendra le jeudi 14 juillet 2022**

Introduction

En 2016, le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) ont conclu un accord de paix historique, mettant ainsi fin à des décennies de conflit dévastateur. Depuis son entrée en vigueur voici cinq ans, l'accord se révèle salutaire pour le peuple colombien et, en dépit de certains obstacles, il reste un modèle pour ce qui est de placer victimes et rescapés au cœur du processus de règlement du conflit.

Le cinquième anniversaire de la signature de l'accord de paix, en novembre 2021, a témoigné de l'attachement inébranlable des parties, des institutions de l'État, de la société civile colombienne et du peuple colombien à l'accord. Néanmoins, comme l'a reconnu le Secrétaire général, des difficultés et des risques subsistent en ce qui concerne sa mise en application. L'attachement à la paix que démontrent les figures de la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les ex-combattants, alors même que leur vie et leur sécurité sont menacées par des groupes armés illégaux, est tout à fait remarquable. Les femmes, les jeunes filles et les populations autochtones et afro-colombiennes sont particulièrement exposées à cette violence. Il est essentiel de poursuivre la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.

Le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition – y compris la Commission Vérité, la Juridiction spéciale pour la paix et l'Unité de recherche des personnes portées disparues – est l'une des pièces maîtresses de l'accord de paix, qui donne une occasion unique de remédier aux conséquences du conflit qui a ravagé la Colombie pendant des dizaines d'années, d'aider les victimes et les rescapés à se reconstruire et de prévenir la répétition de la violence.

L'année 2022 est une année charnière pour la paix en Colombie et pour le système de justice transitionnelle. La Juridiction spéciale pour la paix a entamé des audiences publiques sur la reconnaissance des responsabilités et prononcera ses premières peines restauratives dans deux affaires cette année. L'Unité de recherche des personnes disparues poursuit sa tâche essentielle pour apporter dignité aux familles des victimes et leur permettre de faire leur deuil.

La Commission Vérité a publié son rapport final le 28 juin. La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, peut travailler de concert et jouer un rôle important pour faire en sorte que les participants au processus bénéficient du soutien nécessaire tandis qu'ils œuvrent ensemble à l'édification d'un avenir plus inclusif, pacifique, sûr et prospère pour toutes les Colombiennes et tous les Colombiens.

Contexte

La communauté internationale a un rôle singulier et précieux à jouer pour soutenir le processus de paix colombien en ce moment crucial et sensible pour la paix.

À la demande du Gouvernement colombien, le Conseil de sécurité a créé, par sa résolution 2261 (2016), la Mission des Nations Unies en Colombie en tant que composante internationale du mécanisme tripartite, dont elle assurerait la coordination, et l'a chargée de surveiller et de vérifier le cessez-le-feu et la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs, ainsi que le dépôt des armes. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui lui a succédé, a joué un rôle décisif dans la surveillance et la vérification des progrès accomplis dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Dans sa résolution 2574 (2021), par laquelle il a élargi le mandat de la Mission, le Conseil s'est dit conscient de la contribution que la communauté internationale pourrait apporter pour renforcer la confiance dans le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. La tâche supplémentaire confiée à la Mission – à savoir celle de s'assurer du respect et de l'application des peines prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix – est un témoignage fort de l'appui qui est apporté à cette branche essentielle du cadre de justice transitionnelle en Colombie.

L'importance que revêt l'appui apporté par le Conseil de sécurité concernant cet aspect du cadre de justice transitionnelle en Colombie a été mise en avant à l'occasion du débat public que ce dernier a tenu, sous la présidence de la Belgique en février 2020, sur le thème intitulé « La justice transitionnelle dans les situations de conflit et d'après conflit ».

Questions d'orientation

1. Quel appui supplémentaire la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, peut-elle apporter au processus de paix colombien alors que s'ouvre la deuxième phase quinquennale de sa mise en application ?
2. Comment la communauté internationale peut-elle appuyer la contribution unique à la paix apportée par les figures de la société civile et les défenseuses et défenseurs des droits humains, les femmes, les filles, les personnes LGBTI+ et les communautés autochtones et afro-colombiennes, faire en sorte que ces dernières puissent se mobiliser en toute sécurité et participer aux mécanismes de justice transitionnelle et en bénéficier ?
3. Comment les enseignements tirés de l'expérience d'autres processus de justice transitionnelle peuvent-ils éclairer la communauté internationale dans l'appui qu'elle prête au système de justice transitionnelle colombien en ce moment décisif ?
4. Quels enseignements la communauté internationale, l'ONU et ses États Membres peuvent-ils tirer du système de justice transitionnelle colombien ? Comment ces enseignements peuvent-ils être appliqués aux efforts entrepris en matière de règlement des conflits et de réconciliation dans d'autres contextes ?
5. Quelles mesures supplémentaires l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, peut-elle prendre pour faire la promotion, dans l'ensemble de ses travaux, du rôle central que tient la justice transitionnelle dans la pérennisation de la paix ?

Intervenantes et intervenants

- Père Francisco de Roux, Président de la Commission Vérité colombienne
- Eamon Gilmore, Envoyé spécial de l'Union européenne pour le processus de paix en Colombie
- Juana Acosta, chercheur spécialisé en droit international, droits de l'homme et justice transitionnelle
- Yanet Mosquera Rivera, figure de la société civile, défenseuse des droits humains et directrice de la « Fundación Mujer Con Valor »

Modalités d'organisation

La participation est ouverte à tous les États Membres et Observateurs permanents et à toutes les entités des Nations Unies et organisations de la société civile. La réunion se tiendra dans la salle du Conseil économique et social.

Après les observations liminaires de la Représentante permanente de l'Irlande, Geraldine Byrne Nason, qui présidera la réunion, les intervenantes et intervenants seront invités à faire leurs déclarations. Puis, le représentant de la Colombie interviendra. La Présidente invitera ensuite les membres du Conseil de sécurité à intervenir et à poser des questions, puis elle donnera la parole aux autres États Membres.

Pour que le plus grand nombre possible d'États Membres puissent participer, la durée des interventions sera limitée à trois minutes.

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles des Nations Unies pendant toute la durée de la réunion, qui sera diffusée en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies.

Pour toute inscription sur la liste des orateurs et des oratrices, veuillez envoyer le nom de l'État Membre et le nom et le titre de l'orateur ou de l'oratrice à pmun.events@dfa.ie au plus tard le 13 juillet 2022 à midi, en indiquant dans l'objet du message : « Arria meeting on transitional justice in Colombia ».

Un document regroupant toutes les déclarations sera établi par la Présidente. Les organisations de la société civile sont invitées à envoyer leurs contributions écrites par courriel à l'adresse pmun.events@dfa.ie au plus tard le 14 juillet à 18 heures pour qu'elles soient incluses dans ce document.
